



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 FÉVRIER 2019
Affiché le mercredi 06/02/2019**

Date de la convocation : 28/01/2019
Nombre de Conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 16

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Josiane LAROCHE, Marilyns MONCOUCUT, Mireille NICOLAS.

MM. Laurent BRIAND, Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Michel STRECK.

Pouvoirs : Mme Josette RAIMON à Mme Marie-Annick GUIMARD
M. Olivier SALARDENNE à M. Laurent BRIAND

Absents excusés : Mme Patricia ROUET

Absents : Mme Valérie LUSSIEZ, M. René RICHARD

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Remboursement des robes des Dauphines de la Fête de la Rosière 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de rembourser les demoiselles d'honneur sallésiennes de leur achat de robe, sur présentation de justificatifs et dans la limite de 100€ par personne.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°2 Résolution générale du 101^{ème} Congrès de Maires et des Présidents d'intercommunalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°3 Prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 – Convention constitutive d'un groupement de commande entre différentes Communes du territoire de l'Agglomération et la CDA La Rochelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 avec les Communes de d'Angoulins sur Mer, Aytré, Bourgneuf, Croix Chapeau, La Jarne, La Jarrie, Lagord, L'Hommeau, Marsilly, Nieul sur Mer, Périgny, Saint Médard, Saint Rogatien, Sainte Soulle, Vérines, et avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°4 Adhésion au service retraites du Centre de Gestion 17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer au service retraites du Centre de Gestion de la Charente Maritime et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention du CDG sur les dossiers relevant de la CNRACL ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°5 Commune de Salles sur Mer à 30km/h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de passer l'ensemble de la Commune en agglomération (hors hameaux, Grolleau, Ragotterie...) à 30km/h et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour mettre en œuvre cette nouvelle réglementation.

Délibération rejetée à la majorité 11 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention.

Délibération n°6 Fermeture administrative du Camping Municipal – Devenir de son exploitation ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la fermeture administrative définitive du Camping Municipal de Salles sur Mer,
- Décide de mettre en location via un bail commercial le site du terrain de camping, y compris terrain de foot et de foot rugby, hors parking, hors terrain de tennis et hors une bande de passage à pied le long des terrains permettant de relier le lotissement des Jardins du Couvent au parking du tennis, tel que figurant au plan annexé,
- Décide de soumettre cette procédure à publicité et mise en concurrence selon la procédure la plus adaptée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n°7 Travaux à la sacristie – demande de participation financière à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- réaliser les travaux de réhabilitation de la sacristie uniquement si la Fondation du Patrimoine prend en charge la totalité de la ou des factures HT,
- solliciter la Fondation du Patrimoine pour prendre en charge financièrement la facture des travaux,
- Inscrire ces travaux au Budget 2019,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- PLUi : point d'avancement.
- Rappel de la tournée des 4 agents recenseurs jusqu'au 16 février 2019 : merci de leur réserver un bon accueil.
- Grand débat : accord de l'ensemble du Conseil Municipal pour mettre à disposition une salle gratuitement et favoriser l'organisation technique d'un débat citoyen sans interventions des élus.
- Elections européennes : Dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h.